

Séance du 20 décembre 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.



PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Gramont, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Casenave à M. Causse

ABSENT : Mme Larran-Lange

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : PATRIMOINE - Contrôles techniques du patrimoine communal - Consultation années 2008/2011

Monsieur Alain LAROCHE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le règlement de sécurité des établissements recevant du public et le code du travail imposent des contrôles périodiques réglementaires assurés par des organismes agréés, notamment sur les équipements et dispositifs suivants :

- Installations électriques
- Gaz combustibles,
- Installations thermiques,
- Ascenseurs et monte charges
- Machines d'atelier
- Systèmes de sécurité incendie
- Dispositions générales de sécurité
- Etc...

.../...

Jusqu'ici, ces prestations intellectuelles étaient généralement réalisées par les divers organismes agréés ayant suivi la construction de l'établissement concerné.

Afin de respecter les nouvelles procédures de la commande publique, de disposer d'une meilleure coordination, de prendre en compte la nouvelle fréquence plus rapprochée des contrôles et de vérifier la conformité des travaux d'entretien et d'aménagement, je vous propose de lancer une consultation basée sur les principes suivants :

- La consultation est divisée en 2 lots qui correspondent à un découpage de la ville (nord et sud).
- Chaque lot est lui-même décomposé en deux parties : d'une part, les vérifications périodiques réglementaires de sécurité et des personnes, d'autre part, les prestations de contrôle de la conformité des travaux neufs ou d'entretien, ou d'aménagement. Les titulaires auront un rôle de conseil auprès de la ville de Bayonne.
- Les candidats pourront répondre aux deux lots. Toutefois, en raison d'une part de la charge de travail induite par la complexité des réglementations et le respect nécessaire des délais d'intervention et d'autre part de la concomitance des vérifications sur les deux secteurs, la Ville souhaite s'entourer de deux bureaux de contrôle référents distincts et n'attribuera en conséquence qu'un seul lot par prestataire.
- Une certaine continuité étant nécessaire, le marché sera passé pour un an, reconductible trois fois.

L'enveloppe prévisionnelle moyenne pour 4 ans s'élève à 880 000 € HT.

Je vous demande :

- d'approuver le dossier de consultation,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire
 - à signer les marchés à intervenir,
 - à signer les marchés négociés en cas d'appels d'offres infructueux, et le cas échéant à lancer les procédures correspondantes,
 - à signer les ordres de service intégrant ou retirant des établissements et des prestations en fonction de l'évolution du patrimoine communal.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.